

République Française

Département de l'Ariège

*Commune de
Ferrières sur Ariège*

Convocation du Conseil Municipal

j'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu le :

***Jeudi 21 décembre 2017, à 18h00
Salle du Conseil Municipal***

Ordre du Jour :

- Dossier de demande de DETR : Projet le Bernet, aménagement du cimetière, goudronnage des voies communales (chemin de Sutra, chemin de Labur, promenade Joachim et Marcelin Lagarde), projet de signalisation et d'information locale avec la Communauté de Communes de Foix-Varilhes,
- Dossier de demande de FDAL: Projet le Bernet, aménagement du cimetière, goudronnage des voies communales (chemin de Sutra, chemin de Labur, promenade Joachim et Marcelin Lagarde), projet de signalisation et d'information locale avec la Communauté de Communes de Foix-Varilhes,
- Personnel communal non titulaire : attribution des tickets restaurant, adhésion au CNAS, versement de la participation employeur à la mutuelle santé et au maintien de salaire,
- Indemnités de Conseil à Madame Trésorière du Pays de Foix,
- Questions diverses : aménagement de la salle du Conseil municipal.

Veillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

A FERRIERES SUR ARIEGE le 15 décembre 2017

**Le Maire,
Paul HOYER**



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix sept et le vingt et un décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés : CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Luc.

Date de la convocation : le 15 décembre 2017.

OBJET :

**ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ DE CONSEIL ET D'UNE
INDEMNITÉ POUR LA CONFECTION DES DOCUMENTS
BUDGÉTAIRES AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des conditions d'attribution de l'indemnité de conseil et de l'indemnité pour la confection des documents budgétaires alloués aux receveurs des communes, fixées par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 paru au Journal Officiel du 17 décembre 1983 et pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982.

Monsieur le Maire demande le concours du Receveur Municipal pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer conformément à l'article 4 de l'arrêté susvisé, l'indemnité de conseil à verser à Madame GOMES Hélène, au taux maximum et l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73€ (quarante cinq Euros et soixante treize centimes).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

REÇU LE :

- 4 JAN. 2018

PREFECTURE FOIX



Le Maire,
Paul HOYER

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix sept et le vingt et un décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés : CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Luc.

Date de la convocation : le 15 décembre 2017.

OBJET :

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LE PROJET
DE REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLAGE « LE BERNET » -
DEUXIÈME TRANCHE - PRIORITÉ N°1**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les avancés de ce projet : le cabinet d'architectes, ARCHITECTURE ET PAYSAGE a fourni un estimatif de la deuxième tranche du projet dont le montant prévisionnel est de **319 000 € H.T** (trois cent dix neuf mille euros hors taxe) pour une réalisation en 2018/2019.

Pour rappel, le montant estimatif de la première tranche était de 825 117,30 € H.T (huit cent vingt cinq mille cent dix sept mille euros et trente centimes

Le financement peut être réalisé au moyen des fonds propres de la commune et des subventions sollicitées au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018. Monsieur le Maire propose de voter les montants de la deuxième tranche de ce projet et de solliciter une subvention pour mener à bien cette réalisation au titre de de la DETR 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les montants de la première tranche de ce projet pour un montant de **319 000 € H.T** (trois cent dix neuf mille euros hors taxe) ;

DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de la D.E.R.T afin de financer ce projet,

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

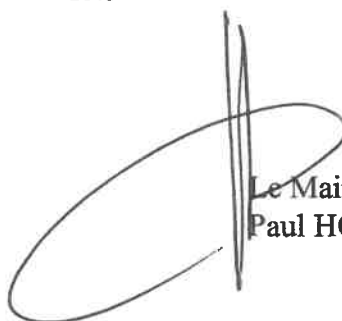
Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: 10 JAN. 2018

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : 10 JAN. 2018

REÇU LE :
15 JAN. 2018
PREFECTURE FOIX



Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix sept et le vingt et un décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Luc.

Date de la convocation : le 15 décembre 2017.

OBJET :

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR
L'AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE COMMUNAL - PRIORITÉ N°2**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'au vu du peu de place qu'il reste dans le cimetière communal, il convient de revoir l'aménagement des emplacements n'ayant pas fait l'objet d'attributions. La réalisation d'un mur de soutènement et le déplacement du dépositoire et du columbarium permettraient de dégager un espace suffisant à la création de dix tombes supplémentaires, dans un premiers temps et à la pose d'enfeus dans un second temps.

Les travaux relatifs au mur de soutènement et au déplacement du dépositoire et du columbarium pourraient être effectués en 2018, pour un montant estimatif de **33 917,48 € H.T** (trente trois mille neuf cent dix sept euros et quarante huit centimes hors taxes). La pose d'enfeus pourrait intervenir en 2019.

Le financement peut être envisagé au moyen des fonds propres de la commune et des subventions sollicitées au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018. Monsieur le Maire propose de voter les montants de la première tranche de ce projet et de solliciter une subvention pour mener à bien cette réalisation au titre de de la DETR 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les montants de la première tranche de ce projet pour un montant de **33 917,48 € H.T** (trente trois mille neuf cent dix sept euros et quarante huit centimes hors taxes) ;

DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de la D.E.R.T afin de financer ce projet,

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: 10 JAN. 2018

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : 10 JAN. 2018

REÇU LE :

15 JAN. 2018

PREFECTURE FOIX

Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix sept et le vingt et un décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Luc.

Date de la convocation : le 15 décembre 2017.

OBJET :

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LA
RÉFECTION DU CHEMIN DE SUTRA - PRIORITÉ N°3**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de refaire le bitume chemin de Sutra qui a été endommagée lors des travaux effectués en régie sur le pluvial. Ces travaux pourraient être effectués en 2018 pour un montant estimatif de **51 657,50 € H.T** (cinquante et un mille six cent cinquante sept euros et cinquante centimes hors taxes).

Le financement peut être envisagé au moyen des fonds propres de la commune et des subventions sollicitées au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018. Monsieur le Maire propose de voter les montants de la première tranche de ce projet et de solliciter une subvention pour mener à bien cette réalisation au titre de de la DETR 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les montants de la première tranche de ce projet pour un montant de **51 657,50 € H.T** (cinquante et un mille six cent cinquante sept euros et cinquante centimes hors taxes) ;

DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de la D.E.R.T afin de financer ce projet,

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.


Le Maire certifie sous sa responsabilité,


le caractère exécutoire de cet acte le: 10 JAN. 2013

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : 10 JAN. 2013

REÇU LE :
15 JAN. 2018
PREFECTURE FOIX


Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix sept et le vingt et un décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Luc.

Date de la convocation : le 15 décembre 2017.

OBJET :
**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LA MISE
EN PLACE DE LA SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE-
PRIORITÉ N°4**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la Communauté d'Agglomération Foix-Varilhes pour l'actualisation des panneaux d'information locale de la commune. Ces travaux pourraient être effectués en 2018 pour un montant estimatif de **4 701,26 € H.T** (quatre mille sept cent un euros et vingt six centimes hors taxes).

Le financement peut être envisagé au moyen des fonds propres de la commune et des subventions sollicitées au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018. Monsieur le Maire propose de voter les montants de la première tranche de ce projet et de solliciter une subvention pour mener à bien cette réalisation au titre de de la DETR 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les montants de la première tranche de ce projet pour un montant de **4 701,26 € H.T** (quatre mille sept cent un euros et vingt six centimes hors taxes) ;

DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de la D.E.R.T afin de financer ce projet,

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

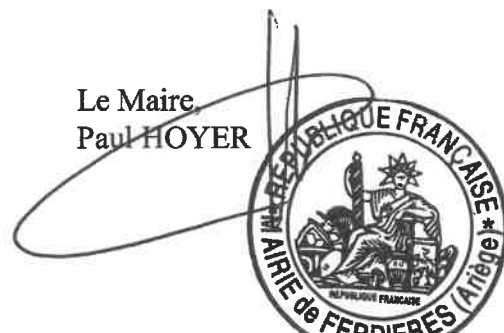
le caractère exécutoire de cet acte le: **10 JAN. 2018**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

REÇU LE :
15 JAN. 2018
PREFECTURE FOIX

Le Maire
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix sept et le vingt et un décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés : CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Luc.

Date de la convocation : le 15 décembre 2017.

OBJET :

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDAL POUR LE PROJET DE
REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLAGE « LE BERNET » -
ACQUISITION DU TERRAIN CADASTRE AB 170 - PRIORITÉ N°1**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention avait été déposé en 2017 au titre du FDAL concernant l'achat du terrain cadastré AB 170 indispensable à la réalisation du projet de requalification du cœur de village, pour un montant de **94 550 €** (quatre vingt quatorze mille cinq cent cinquante euros). Cette demande n'ayant reçu aucune notification, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de la représenter au titre du FDAL 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de déposer de nouveau un dossier de demande de subvention au titre du FDAL 2018 relatif à l'achat du terrain cadastré AB 170 nécessaire au projet de requalification du cœur de village, pour un montant de **94 550 €** (quatre vingt quatorze mille cinq cent cinquante euros)

DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre du FDAL 2018 afin de financer ce projet.

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: - 6 FEV. 2018

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :
- 6 FEV. 2018

REÇU LE :

- 7 FEV. 2018

PREFECTURE FOIX

Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
 09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix sept et le vingt et un décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés : CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Luc.

Date de la convocation : le 15 décembre 2017.

OBJET :

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDAL POUR
 L'AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE COMMUNAL - PRIORITÉ N°2**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'au vu du peu de place qu'il reste dans le cimetière communal, il convient de revoir l'aménagement des emplacements n'ayant pas fait l'objet d'attributions. La réalisation d'un mur de soutènement et le déplacement du dépositoire et du columbarium permettraient de dégager un espace suffisant à la création de dix tombes supplémentaires, dans un premiers temps et à la pose d'enfeus dans un second temps.

Les travaux relatifs au mur de soutènement et au déplacement du dépositoire et du columbarium pourraient être effectués en 2018, pour un montant estimatif de **33 917,48 € H.T** (trente trois mille neuf cent dix sept euros et quarante huit centimes hors taxes). La pose d'enfeus pourrait intervenir en 2019.

Le financement peut être envisagé au moyen des fonds propres de la commune et des subventions sollicitées au titre du Fond Départemental d'Action Locale (FDAL) 2018. Monsieur le Maire propose de voter les montants de la première tranche de ce projet et de solliciter une subvention pour mener à bien cette réalisation au titre du FDAL 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les montants de la première tranche de ce projet pour un montant de **33 917,48 € H.T** (trente trois mille neuf cent dix sept euros et quarante huit centimes hors taxes) ;

DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre u FDAL 2018 afin de financer ce projet,

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: **10 JAN. 2018**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

10 JAN. 2018

REÇU LE :

15 JAN. 2018

PREFECTURE FOIX

Le Maire,
 Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix sept et le vingt et un décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés : CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Luc.

Date de la convocation : le 15 décembre 2017.

OBJET :
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDAL 2018
POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DE SUTRA - PRIORITÉ N°3

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de refaire le bitume de la voirie communale chemin de Sutra, endommagée lors des travaux effectués en régie sur son pluvial. Ces travaux pourraient être effectués en 2018 pour un montant estimatif de **51 657,50 € H.T** (cinquante et un mille six cent cinquante sept euros et cinquante centimes hors taxes).

Le financement peut être envisagé au moyen des fonds propres de la commune et des subventions sollicitées au titre du Fond Départemental d'Action Locale (FDAL) 2018. Monsieur le Maire propose de voter le montant de ce projet et de solliciter la subvention la plus élevée au titre du FDAL 2018 pour mener à bien cette réalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le montant de ce projet de **51 657,50 € H.T** (cinquante et un mille six cent cinquante sept euros et cinquante centimes hors taxes) ;

DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre du FDAL 2018 afin de financer ce projet,

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: - 6 FEV. 2018

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : - 6 FEV. 2018

REÇU LE :
- 7 FEV. 2018
PREFECTURE FOIX


Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix sept et le vingt et un décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés : CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Luc.

Date de la convocation : le 15 décembre 2017.

OBJET :
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDAL 2018
POUR LA MISE EN PLACE DE LA SIGNALISATION D'INFORMATION
LOCALE - PRIORITÉ N°4

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la Communauté d'Agglomération Foix-Varilhes pour l'actualisation des panneaux d'information locale de la commune. Ces travaux pourraient être effectués en 2018 pour un montant estimatif de **4 701,26 € H.T** (quatre mille sept cent un euros et vingt six centimes hors taxes).

Le financement peut être envisagé au moyen des fonds propres de la commune et des subventions sollicitées au titre du Fond Départemental d'Action Locale (FDAL) 2018. Monsieur le Maire propose de voter le montant de ce projet et de solliciter la subvention la plus élevée au titre du FDAL 2018 pour mener à bien cette réalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le montant de ce projet de **4 701,26 € H.T** (quatre mille sept cent un euros et vingt six centimes hors taxes).

DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre du FDAL 2018 afin de financer ce projet,

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

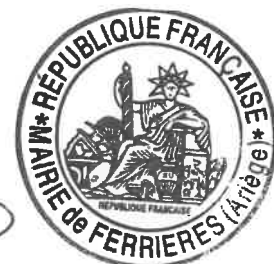
le caractère exécutoire de cet acte le: - 6 FEV. 2018

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : - 6 FEV. 2018

REÇU LE :
- 7 FEV. 2018
PREFECTURE FOIX

Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix sept et le vingt et un décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés : CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Luc.

Date de la convocation : le 15 décembre 2017.

OBJET :

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL POUR LE PROJET
DE REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLAGE
« LE BERNET » - (1ERE ET 2EME TRANCHE)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention avait été déposé en 2017 concernant le projet de requalification du cœur de village au titre du Fond de Soutien à l'Investissement Public Local. Cette demande n'ayant reçu aucune notification, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de la représenter au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018, pour un montant de 1 144 117,23 € (un million cent quarante quatre mille cent onze euros et vingt trois centimes), incluant la première et la deuxième tranche du projet et sur les thématiques suivantes :

- Mise au normes et sécurisation des équipements publics,
- développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements,
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de déposer de nouveau un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL pour un montant de 1 144 117,23 € (un million cent quarante quatre mille cent onze euros et vingt trois centimes).

DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de la DSIL 2018 afin de financer ce projet.

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: - 6 FEV. 2018

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : - 6 FEV. 2018

REÇU LE :
- 7 FEV. 2018
PREFECTURE FOIX

Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix sept et le vingt et un décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Luc.

Date de la convocation : le 15 décembre 2017.

OBJET :
CADEAU DE FIN D'ANNÉE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dégager du budget une somme qui permettra d'offrir un cadeau de fin d'année au personnel communal sous forme de chèques cadeaux. Monsieur le Maire propose à cet effet, d'inscrire 1 000 € (mille euros) au budget communal à l'article 64111 chapitre 12, afin de pouvoir donner environ 100 € (cent euros) par agent pour un temps plein.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de d'inscrire la somme de 1 000 € (mille euros) à l'article 64111 chapitre 12, qui permettrons de verser 100 € (cent euros) en guise de cadeau de fin d'année à chaque agent pour un temps plein.

DIT que le montant donné individuellement sera modulé en fonction de la quotité de travail effectuée dans la collectivité.

DIT que les crédits seront inscrits au budget communal.

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: - 6 FEV. 2018

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

- 6 FEV. 2018

REÇU LE :

- 7 FEV. 2018

PREFECTURE FOIX



Le Maire,
Paul HOYER

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix sept et le vingt et un décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Luc.

Date de la convocation : le 15 décembre 2017.

OBJET :

**DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES WOODS RIDERS DE MERCUS
POUR LA CRÉATION D'UN CHEMIN LUDIQUE V.T.T. SUR LA
COMMUNE DE FERRIÈRES-SUR-ARIÈGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande faite par courrier émanant de l'Association des Woods Riders, domiciliée à Mercus, pour la réalisation d'un espace ludique V.T.T. sur la commune de Ferrières-sur-Ariège.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REFUSE la création d'un espace ludique V.T.T sur le territoire communal.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: 20 FEV. 2018

Après dépôt en préfecture le: 20 FEV. 2018

Après publication ou notification le :

Le Maire,
Paul HOYER

